



République du Niger

Opération de sécurisation sanitaire du cheptel résiduel des pasteurs sinistrés

Leçons apprises en 2010-2011

PSAPS

Projet de sécurité
alimentaire des pasteurs
sinistrés



Union Européenne



DEUTSCHE ZUSAMMENARBEITUNG
VETERINÄRE
BONNEN GRENZEN - LANG FRONTIEREN
SÉCURIS



Comité de rédaction : Hélène GOBIN, VSF-B
Gilles VIAS, VSF-B
Déthié FAYE, VSF-B
Stephane PIL, VSF-B
Ibrahim BANGANA, MAG/EL
Bello ROUA, MAG/EL

Conception graphique et mise en page

IKAM PLUS / 90 31 80 59/96 96 96 27

CABINET DU PREMIER MINISTRE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**Leçons apprises sur l'opération sécurisation
sanitaire du cheptel résiduel en 2010-2011**

PSAPS

**Projet de sécurité
alimentaire des pasteurs
sinistrés**

Financement : Union Européenne



Union Européenne

Maître d'ouvrage : Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAG/EL)

Mise en oeuvre : Veterinaires sans Frontières



DIERENARTSEN | VETERINAIRES
ZONDER GRENZEN | SANS FRONTIÈRES
BELGIUM

Juillet 2011



Préambule



PRÉAMBULE

La crise pastorale de 2010 a provoqué l'émergence de deux catégories d'éleveurs sinistrés : ceux qui ont perdu tout leur cheptel et ceux qui ont un troupeau résiduel insuffisant pour assurer leur sécurité alimentaire. C'est pour améliorer la sécurité alimentaire de ces éleveurs sinistrés que le « Projet de sécurité alimentaire des pasteurs sinistrés » (PSAPS) a été initié dans la zone pastorale du Niger. Ce projet, financé par l'Union européenne (UE), est le fruit d'un partenariat entre :

- le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAG/EL), maître d'ouvrage
- le Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNP-GCA) représenté par la Cellule crises alimentaires (CCA), maître d'œuvre
- les ONG CESAO, Karkara, CARE, ACH, ACTED, Oxfam et VSF-B et leurs partenaires locaux (AREN, Timidria, PED), les Services vétérinaires privés

de proximité (SVPP), les Services techniques déconcentrés (STD) et les Comités régionaux et sous régionaux de prévention et de gestion des crises alimentaires, partenaires opérationnels ;

- la SNV, partenaire stratégique, chargé d'appuyer le MAG/EL dans le suivi, l'évaluation et la capitalisation du projet.

Après un premier atelier de capitalisation sur le volet « *cash-transfer* », le Comité permanent de déstockage et de recapitalisation des animaux, en collaboration avec l'ONG Vétérinaires sans Frontières Belgique (VSF-B), a organisé un second atelier bilan sur le volet « *sécurisation sanitaire du cheptel résiduel* » du projet, le 31 Mai 2011, à Niamey, à l'Hôtel Univers.

L'ensemble des acteurs de mise en oeuvre de ce volet a participé à cette journée - à savoir les STD de l'élevage, les vétérinaires privés et les superviseurs, ainsi que quelques représentants des partenaires opérationnels du volet « cash-transfer » responsables du ciblage des bénéficiaires.

le présent document, fruit de cet atelier, vise à tirer les leçons de cette opération et à formuler des recommandations en vue d'une future action similaire.

Sigles et abréviations

ACH	Accion contra el hambre (Action contre la faim)
ACTED	Agence d'aide à la coopération technique et au développement
AE	Auxiliaire d'élevage
AREN	Association pour la redyamisation de l'élevage au Niger
CARE	Cooperative for assistance and relief everywhere
CCA	Cellule crises alimentaires
CESAF	Conception – Expertise – Suivi – Evaluation – Appui – Formation
CESAO	Centre d'études économiques et sociales pour l'Afrique de l'ouest
CSRPGCA	Comité sous régional de prévention et de gestion des crises alimentaires
CVR	Clinique Vétérinaire Rurale
DDEIA	Direction départementale de l'élevage et des industries animales
DGSV	Direction Générale des Services Vétérinaires
DNPGCA	Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires
FDS	Forces de défense et de sécurité
MAG/EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
ONG	Organisation non gouvernementale
PED	Perspectives Environnement pour un développement durable
PPCB	Péripneumonie contagieuse bovine
PPR	Peste des petits ruminants
PSAPS	Projet de sécurité alimentaire des pasteurs sinistrés
SAREL	Sécurité alimentaire renforcée par l'élevage
SG	Secrétaire général
SNV	Organisation néerlandaise de développement
STD	Service technique déconcentré
SVPP	Service vétérinaire privé de proximité
UBT	Unité de Bétail Tropical
UE	Union Européenne
VE	Volontaire d'Elevage
VSF-B	Vétérinaires Sans Frontières Belgique

Table des matières

I. INTRODUCTION

A. CONTEXTE D'INTERVENTION	4
1. <i>Contexte global</i>	4
2. <i>Contextes spécifiques</i>	5
B. JUSTIFICATION ET DÉROULEMENT DE L'ATELIER	6

II. CADRE D'INTERVENTION

6

A. OBJECTIF GLOBAL.....	6
B. RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES.....	6
C. ACTIVITÉS.....	7

III. STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

7

A. DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION.....	7
B. MOYENS MOBILISÉS	8
1. <i>Moyens humains</i>	8
2. <i>Moyens matériels</i>	9
3. <i>Moyens financiers</i>	9
C. OUTILS DE GESTION ET DE SUIVI.....	1

IV. EFFICIENCE DE L'OPÉRATION

10

A. PRODUITS ET EFFETS DE L'OPÉRATION.....	10
1. <i>Atteinte de l'objectif global</i>	10
2. <i>Atteinte des résultats</i>	12
B. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	15
1. <i>Repérage des bénéficiaires</i>	15
2. <i>Réticence de certains éleveurs à faire traiter leurs animaux</i> 15	

3. <i>Délais d'intervention trop courts</i>	16
C. FACTEURS DE SUCCÈS.....	16
1. <i>Approche participative</i>	16
2. <i>Suivi et supervision</i>	17
3. <i>Qualité des équipes</i>	17

V. LECONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS 18

A. RELATIONS PARTENARIALES.....	18
B. PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE	18
C. LA STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE.....	19

VI. CONCLUSION ET PERSPECTIVES 19



I. INTRODUCTION



A. Contexte d'intervention

1. Contexte global

Les sécheresses récurrentes qui sévissent au Niger constituent un risque majeur pour le bétail. Les années de sécheresse se traduisent par des déficits fourragers, dont les conséquences sur le cheptel sont les mortalités, les chutes de poids et de production et les avortements, comme ce fut le cas pour la sécheresse 2009-2010. En définitive, au cours de l'année 2010, les éleveurs ont subi un véritable choc. Certains ont tout perdu, d'autres ne disposent plus que d'un troupeau résiduel, insuffisant pour assurer leur sécurité alimentaire.

L'impact de cette crise pastorale sur les éleveurs a été la perte de leur pouvoir d'achat, l'insécurité alimentaire, la malnutrition des enfants, etc.

C'est pour soutenir ces éleveurs sinistrés que le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires,

avec l'appui opérationnel des ONG et associations présentes sur le terrain, a proposé de mettre en oeuvre un « Projet de sécurité alimentaire des pasteurs sinistrés ». Ce projet comporte un volet « cash-transfer » et un volet « sécurisation sanitaire du cheptel résiduel », dont les résultats attendus sont respectivement :

- « Le pouvoir d'achat des ménages bénéficiaires est significativement renforcé » et
- « Les troupeaux restants des ménages bénéficiaires sont en meilleure santé ».

Dans ce cadre, la Cellule Crises Alimentaires (CCA), maître d'oeuvre du projet, a responsabilisé VSF-B pour le second volet.

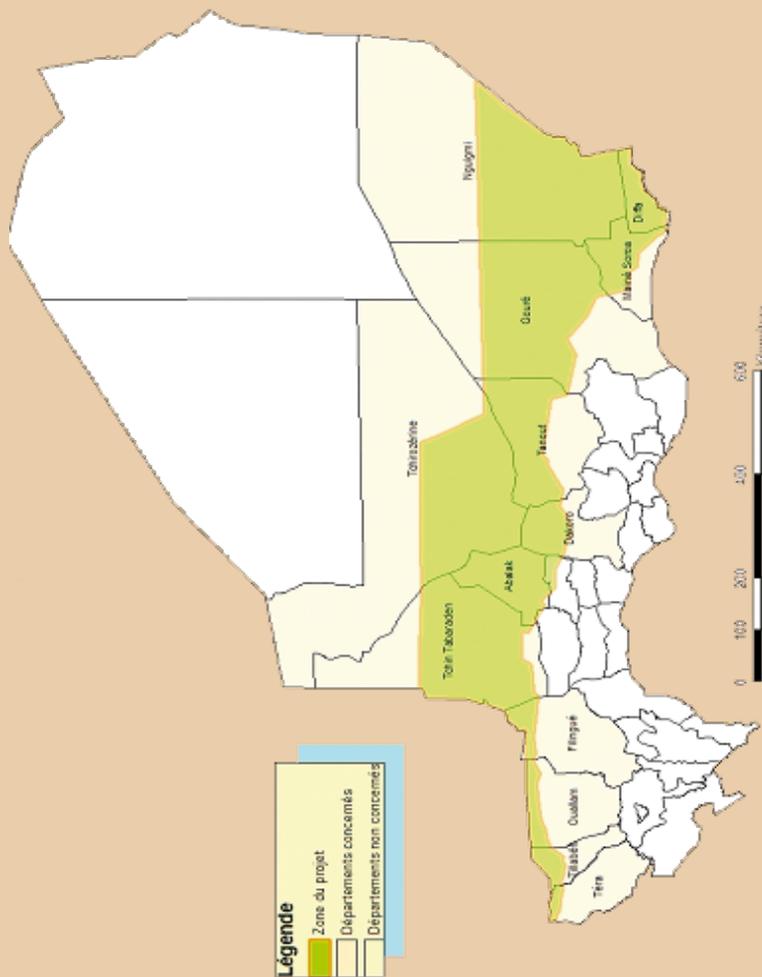
2. Contextes spécifiques

Comme l'indique la carte ci-dessous, les 13 départements concernés par le projet se situent en zone pastorale, toutefois le contexte d'intervention du volet « *sécurisation sanitaire du cheptel résiduel* » est spécifique à chaque département.

Les services vétérinaires disponibles sont de profils différents selon les zones. Dans les départements de Téra, Filingué, Dakoro, Abalak, Aderbissinat, Gouré et Diffa, il existe des structures vétérinaires privées.

Dans les départements de Tillabéry, Ouallam, Tchintabaraden, Tanout, Mainé Soroa et Nguigmi, les services vétérinaires sont assurés par les services techniques déconcentrés (STD) de l'élevage. Certaines zones enclavées de ces mêmes départements n'ont qu'un accès limité aux services vétérinaires.

Zone d'intervention du projet



En outre, dans les départements de Téra, Tillabéry et Ouallam, il existe des zones d'insécurité, où les éleveurs sont ponctuellement victimes de razzias ou d'actes de banditisme. Par conséquent, dans ces zones, afin d'assurer le bon déroulement des opérations sanitaires, il a été nécessaire de recourir à l'escorte des forces de défense et de sécurité (FDS).

Au-delà des facteurs géographiques, le contexte d'intervention du volet sanitaire a également été influencé par le calendrier du projet. Tandis qu'il était prévu pour se dérouler d'octobre 2010 à janvier 2011, pour des raisons diverses, son démarrage a été retardé et sa mise en oeuvre effective a duré de décembre 2010 à mars 2011. Par conséquent, dans les départements touchés après février, de nombreux bénéficiaires du cash-transfer étaient absents car ils avaient amorcé la transhumance. En effet, à partir de février les éleveurs partent en transhumance, à la recherche d'eau et de pâturage.

B. Justification

Globalement, les résultats du volet sanitaire sont satisfaisants. Cependant, en raison de la spécificité des différents contextes d'intervention, les équipes opérationnelles du volet sanitaire du projet ont été confrontées à des difficultés variables. Au-delà de la stratégie commune d'intervention élaborée par VSF-B, elles ont dû trouver des solutions pour atteindre leurs objectifs. C'est pourquoi, un atelier bilan a été organisé, afin de partager les expériences des différentes équipes, de tirer les leçons de cette opération et de formuler des recommandations.

Une dizaine de structures ont participé à cette journée de réflexion.

II. CADRE D'INTERVENTION



Les objectifs et activités du volet sanitaire du projet ont été définis par le MAG/EL, en concertation avec les partenaires opérationnels.

A. Objectif global

« Contribution à la sécurité alimentaire des pasteurs sinistrés »

B. Résultats intermédiaires

« Les troupeaux restants des ménages bénéficiaires sont en meilleure santé. » Les buts visés par ce résultat sont nombreux et variés :

- protéger les moyens de subsistance des pasteurs sinistrés basés sur le cheptel résiduel ;
- protéger le cheptel affaibli par la crise contre les maladies infectieuses ;
- fortifier le cheptel et lui offrir des perspectives de production et de reproduction ;

C. Activités

Résultat intermédiaire	Activités		Moyens à mobiliser	Suppositions importantes
Les troupeaux restants des ménages bénéficiaires sont en meilleure santé	2.1	Recenser les troupeaux des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Animateurs techniques, partenaires associatifs - Motos et véhicules 	- Les vétérinaires privés et les STD jouent leur rôle
	2.2	Mettre en place un programme de prophylaxie sanitaire adapté à chaque région	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic des contextes - Ateliers d'échange - Eleveurs et représentants, STD 	
	2.3	Vacciner et traiter les animaux des bénéficiaires selon le programme de prophylaxie établi	<ul style="list-style-type: none"> - Vétérinaires privés et auxiliaires d'élevage présents et STD 	- Les bénéficiaires acceptent que leurs animaux soient marqués temporairement pour le suivi sanitaire.

Remarque : VSF-B et ses partenaires du volet sanitaire n'ont pas été mandatés pour effectuer le ciblage des bénéficiaires. Le ciblage a été fait par les partenaires opérationnels du volet cash-transfer, qui ont ensuite remis la liste des bénéficiaires du cash à VSF-B, afin que leurs animaux soient traités en priorité.

III. STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE



La stratégie de mise en oeuvre élaborée par VSF-B pour le volet sanitaire du projet prévoyait les étapes d'intervention, les moyens à mobiliser et les outils nécessaires au suivi de l'opération.

A. Déroulement de l'intervention

Conformément à la stratégie, la mise en oeuvre du volet santé animale du projet a consisté en 3 étapes :

- **Information et sensibilisation des bénéficiaires.** Des ateliers d'information et de sensibilisation ont été organisés dans l'ensemble des 13 départements, afin d'informer les bénéficiaires sur l'objectif du projet, la méthodologie de

ciblage, les dates et les lieux d'intervention. Ces rencontres ont regroupé les autorités administratives (Préfet ou SG, maire ou SG), le comité sous-régional de prévention et gestion des crises alimentaires (CSRPGCA), les STD dont la Direction départementale de l'élevage et des industries animales (DDEIA), le vétérinaire privé selon la zone, le superviseur VSF-B, les représentants des associations d'éleveurs et les représentants des bénéficiaires pour les sites proches. Ces rencontres ont permis de présenter le volet santé animale et de discuter de la stratégie d'intervention à suivre sur le terrain.

Suite à ces ateliers, des missions d'information et de sensibilisation complémentaires ont été réalisées sur le terrain par les prestataires responsables de l'exécution du volet sanitaire, afin d'informer certains bénéficiaires non touchés lors des ateliers et de planifier les interventions.

- **Recensement des troupeaux des bénéficiaires.** Sur la base des listes de bénéficiaires fournies par les partenaires opérationnels responsables du volet cash-tranfer, les bénéficiaires ont été retrouvés et leurs animaux ont été à nouveau recensés. En effet, dans la mesure où les bénéficiaires déclarent rarement le nombre exact d'animaux qu'ils ont en leur possession, il était nécessaire d'évaluer plus précisément le nombre d'animaux à traiter pour adapter les moyens aux besoins sur le terrain.
- **Traitement des animaux.** Suite aux échanges avec la Direction Générale des Services Vétérinaires, les vaccinations initialement prévues dans le paquet d'intervention ont été abandonnées. A la place, les animaux ont reçu trois types de traitement. Le déparasitage interne

et externe à l'Ivermectine a été effectué sur la totalité des animaux présentés par les bénéficiaires, dans la limite de 7 UBT par ménage. Les animaux malades des troupeaux ont été traités à l'Oxytétracycline 20%. Enfin, des vitamines ont été administrées, aux femelles gestantes et aux jeunes.

L'antibiothérapie avait pour but de sauver les animaux malades. Quant au déparasitage et au traitement vitaminé, ils visaient respectivement à réduire la charge parasitaire et à renforcer les animaux, afin de les préparer à mieux affronter la saison sèche.

Quels que soient les prestataires chargés de la mise en oeuvre de l'opération et les spécificités du contexte sur le terrain, cette stratégie a été appliquée uniformément dans les 13 départements.

B. Moyens mobilisés

Globalement, les moyens mobilisés pour la mise en oeuvre du projet ont été adéquats. Les équipes étaient compétentes, les moyens logistiques étaient adaptés au terrain et le matériel et les produits vétérinaires correspondaient bien au cahier des charges du projet.

1. Moyens humains

La gestion du PSAPS a été assurée par le Responsable du volet santé animale du projet de sécurité alimentaire renforcée par l'élevage (SAREL), des ONG VSF-B et Karkara. Il a été appuyé par un assistant, des superviseurs, une secrétaire prestataire et une comptable.

Sur le terrain, conformément aux directives du projet, la coordination a été assurée soit par un directeur départemental

des STD du MAG/EL dans les zones non couvertes par des acteurs privés, soit par le responsable de la structure vétérinaire privée de la zone. Ainsi, sept structures vétérinaires privées et six directions départementales de l'élevage et des industries animales ont participé au projet.

Dans chaque zone, le dispositif opérationnel était constitué d'une équipe de soignants et d'un superviseur. L'équipe de soignants était composée de cadres de l'élevage, d'auxiliaires d'élevage (AE) et de volontaires d'élevage (VE), appuyés par des guides, des communicateurs et des chauffeurs. Dans certaines zones, l'insécurité résiduelle a nécessité le recours aux forces de défense et de sécurité (FDS), pour garantir le bon déroulement de l'opération.

Ainsi, VSF-B s'est assurée que les compétences des équipes à tous les niveaux soient bien adaptées aux besoins du projet.

Seul l'effectif des équipes a varié selon les zones, afin de tenir compte des besoins spécifiques du terrain.

2. Moyens matériels

Des véhicules tout terrain des projets de VSF-B et de ses partenaires ont été utilisés pour la tenue des ateliers d'information et la supervision des interventions.

Sur le terrain, les équipes de prestataires étaient dotées de véhicules 4x4 et de motos pour se rendre sur les sites d'intervention. Ces véhicules étaient adaptés au terrain difficile des zones pastorales. Toutefois, en raison de la dispersion des sites et du coût élevé des locations, en particulier pendant la période électorale, certaines équipes avaient souhaité disposer d'un nombre plus important de véhicules, mis à disposition par VSF-B.

Globalement le matériel vétérinaire était en quantité suffisante, hormis sur deux sites où le manque d'aiguilles a ralenti l'activité des équipes soignantes. Comme l'ont confirmé les superviseurs, les produits vétérinaires utilisés étaient de qualité. De plus, ils ont été livrés à bon port dans les délais, sauf pour le département de Nguigmi, situé à quelques 1500 km de Niamey où 3 semaines se sont écoulées entre la commande et la réception des produits.

3. Moyens financiers

Les ressources financières ont été généralement adéquates pour l'exécution du projet. Toutefois, sur le terrain, certains prestataires ont été confrontés à des charges logistiques assez élevées, liées à l'étendue de la zone, au terrain difficile et à la dispersion des bénéficiaires. De plus, le recours aux FDS dans les zones d'insécurité n'avait pas été planifié dans le budget. Enfin, pour garantir l'indépendance des superviseurs, il aurait été souhaitable de disposer d'un budget plus conséquent pour financer des véhicules supplémentaires, nécessaires à leurs déplacements.

C. Outils de gestion et de suivi

Divers outils ont été utilisés, afin d'assurer le suivi du projet :

- Des conventions de collaboration et des contrats de prestation entre VSF-B et les structures chargées du traitement des animaux et les superviseurs ont été signés. Ils avaient pour objet de définir les engagements de chacune des parties ;
- Des bons de suivi, signés par les vétérinaires, ont été remis aux bénéficiaires. Sur ces bons figuraient le nombre d'animaux touchés et les traitements qui leur ont été administrés ;
- Des fiches d'émargement ont été conçues pour chaque site, sur lesquelles figuraient le nom des bénéficiaires, le nombre

d'animaux traités par type de traitement, ainsi que quelques indications devant aider les prestataires à calculer le nombre d'animaux à traiter. Une fois leurs animaux traités, les bénéficiaires émargeaient à côté de leur nom.

Ce dernier outil s'est avéré difficile à utiliser sur le terrain et a eu tendance à ralentir le travail des agents. Aussi, dans la mesure où il est nécessaire au suivi du projet, les équipes auraient eu besoin de conseils méthodologiques supplémentaires pour en faire un usage plus efficace.

Globalement, avec le soutien des superviseurs présents sur le terrain, ces outils ont été correctement utilisés.

Si la stratégie de mise en oeuvre a été la même dans toutes les zones d'intervention du projet, les résultats n'ont pas été homogènes partout, en raison des difficultés rencontrées sur le terrain.



IV. EFFICIENCE DE L'OPÉRATION

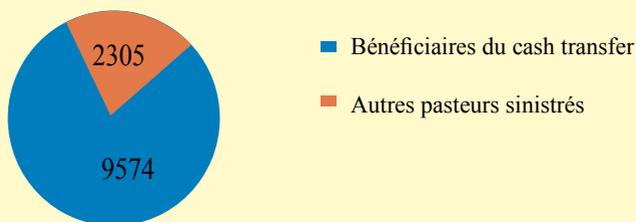


A. Produits et effets de l'opération

1. Atteinte de l'objectif global

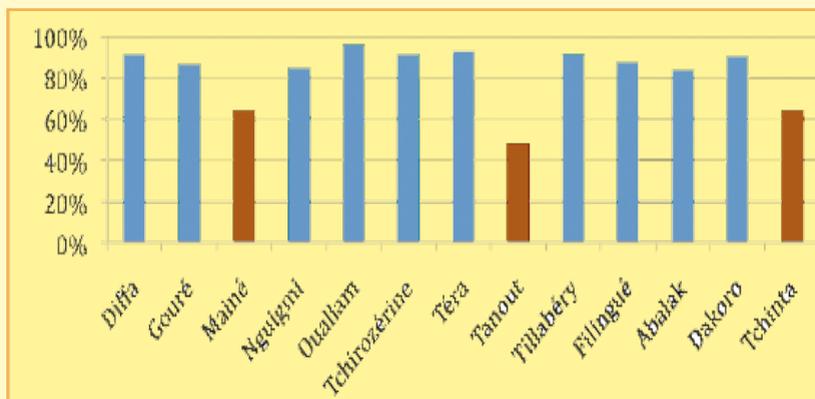
La contribution du volet sanitaire à l'atteinte de l'objectif du projet ne pourra être appréciée objectivement que dans le moyen terme, suite à une évaluation ou des enquêtes. Cependant, le nombre de ménages dont les animaux ont bénéficié des traitements vétérinaires est globalement satisfaisant. Au total, 11.879 ménages ont bénéficié du traitement de leurs animaux, dont 9.574 bénéficiaires du volet cash-transfer, ciblés en raison de leur plus grande vulnérabilité. Grâce à l'effet combiné du cash-transfer et du traitement de leurs animaux, 81% des bénéficiaires du volet santé animale ont donc pu faire face à leurs besoins alimentaires à court ou moyen terme, tout en préservant leur cheptel.

Nombre de ménages bénéficiaires par catégories



Cette moyenne masque néanmoins quelques disparités. Dans certaines zones la part de bénéficiaires du cash touchés par le volet sanitaire est supérieure à 80%, elle est de 48% dans le département de Tanout et de 64% dans les départements de Maïné Soroa et Tchintabaraden.

% des bénéficiaires du cash touchés par département



Dans la mesure où certains bénéficiaires du cash-transfer avaient quitté leur terroir d'attache à la recherche d'eau et de pâturage lors du passage des équipes de santé animale, VSF-B a décidé d'étendre son intervention à d'autres pasteurs sinistrés désireux

de protéger leur cheptel. Ainsi 2.305 ménages supplémentaires ont bénéficié du volet santé animale du projet.

Grâce au traitement de leurs animaux, les bénéficiaires ont augmenté leurs chances de préserver leur cheptel résiduel pendant la saison sèche, d'autant plus que 6% des animaux traités étaient malades et risquaient de mourir avant même le début de la période de soudure.

2. Atteinte des résultats

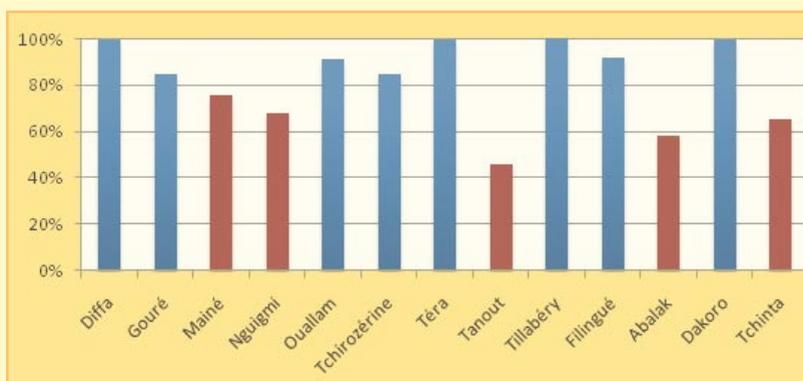
Le traitement des animaux des pasteurs sinistrés dans le cadre du volet santé animale du projet a permis d'améliorer la santé du cheptel résiduel. Au total, 66.193 UBT ont été traitées, dont 53.018 UBT appartenant aux bénéficiaires du cash-transfer. Ce résultat est satisfaisant, car l'effectif du cheptel résiduel des pasteurs sinistrés ciblés s'est avéré inférieur aux estimations. En effet, le potentiel estimé des UBT à traiter était de 84.553 UBT, soit 7 UBT par ménage pour 12.079 ménages bénéficiaires. Or, lors du recensement, les bénéficiaires du cash-transfer ont déclaré ne plus posséder que 37.571 UBT, soit 45% du potentiel. Bien que l'on sache que ces déclarations ne reflètent pas fidèlement l'effectif réel du cheptel des pasteurs sinistrés, on peut considérer que la majorité du cheptel résiduel a été traitée et est donc en meilleure santé.

Effectif du cheptel résiduel des bénéficiaires du cash-transfer (UBT)



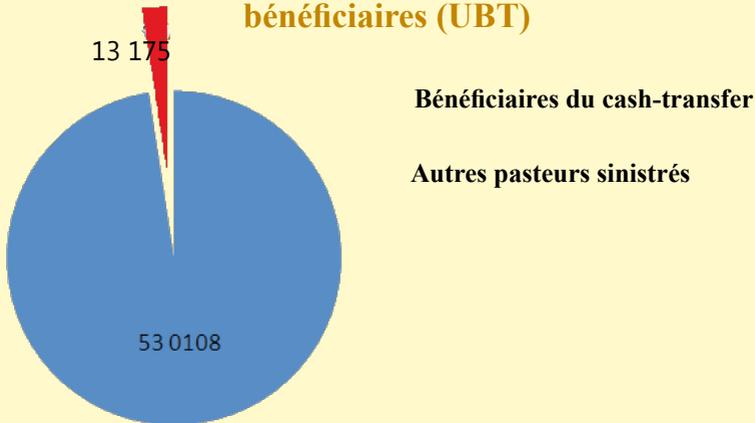
A l'échelle départementale, en moyenne, plus de 80% des UBT potentielles ont été traitées, sauf à Tanout (46%), Abalak (58%), Tchintabaraden (66%) et Maïné (76%). A l'exception d'Abalak, ce sont les mêmes départements dont de nombreux bénéficiaires du cash étaient absents. Ainsi il est probable que les animaux non traités étaient en transhumance lors du passage des équipes.

% d'UBT traités par rapport au potentiel par département



Au-delà des 53.018 UBT du cheptel résiduel des bénéficiaires du cash-transfert, 13.175 UBT supplémentaires ont été traitées pour satisfaire les besoins de pasteurs sinistrés n'ayant pas pu bénéficier du premier volet de l'opération. Ainsi, conformément aux directives du projet, les animaux des bénéficiaires du premier volet ont été traités en priorité, puisqu'ils représentent 80% de l'effectif traité. Néanmoins, le volet santé animale a permis à une plus large part de la communauté des pasteurs sinistrés d'améliorer la santé de son troupeau.

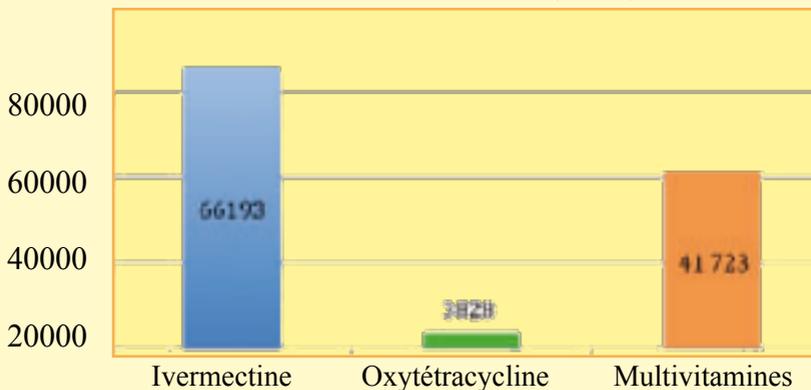
Nombre d'animaux traités par catégories de bénéficiaires (UBT)



Comme prévu, tous les animaux traités ont bénéficié d'un déparasitage interne et externe à l'Ivermectine, soit 66.193 UBT. En revanche, la part des animaux malades avait été sous-estimée. 3.828 UBT ont été soignées à l'Oxytréacycline, soit 6% de l'effectif total traité contre 3% initialement prévus. La maladie la plus fréquemment rencontrée était la peste des petits ruminants, hautement contagieuse et dont le taux de mortalité est élevé. L'intervention a donc contribué à préserver le cheptel déjà réduit des pasteurs sinistrés. Enfin, 63% des animaux traités ont reçu des vitamines. L'objectif de 75% n'a pas été atteint,

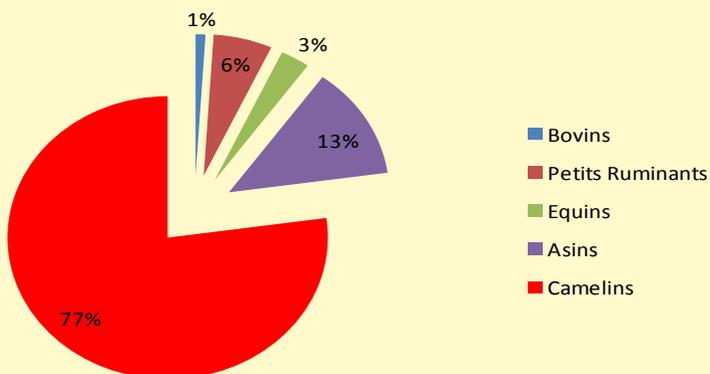
car certains bénéficiaires étaient réticents à administrer plusieurs traitements à leurs animaux. Néanmoins, 41.723 UBT ont tout de même été renforcées grâce aux traitements multivitaminés.

Traitement administrés (UBT)



Au total 238.231 animaux ont été traités, dont une majorité de petits ruminants, mais également des bovins, des ânes, des dromadaires et des chevaux.

% total d'animaux traités par espèce



Ainsi le volet sanitaire a bénéficié à diverses espèces d'animaux, tenant compte des différents types d'élevage pratiqués par les pasteurs.

B. Difficultés rencontrées

Les écarts constatés entre les résultats attendus et les réalisations s'expliquent par les difficultés rencontrées sur le terrain.

1. Repérage des bénéficiaires

La principale difficulté rencontrée par les prestataires dans l'ensemble de la zone d'intervention a été de repérer les bénéficiaires. En effet, dans certains départements, lors du ciblage des bénéficiaires, les partenaires opérationnels du volet cash-transfer ont attribué aux sites d'intervention le nom de chefs de groupement. Par conséquent, les équipes opérationnelles du volet sanitaire ne disposaient pas d'informations suffisantes pour localiser ces sites. De plus, les sites identifiés correspondaient parfois à des zones relativement vastes, au sein desquelles les éleveurs étaient dispersés. Aussi, les sites étaient démultipliés et les équipes devaient parcourir de longues distances pour retrouver les éleveurs.

Par ailleurs, en raison du démarrage tardif de l'opération dans certains départements, des éleveurs étaient partis en transhumance.

Certains trop éloignés n'ont donc pas pu être touchés. Quant aux autres, les équipes ont essayé de les retrouver sur la base des informations disponibles, ce qui impliquait de parcourir parfois de longues distances et prolongeait la durée d'intervention.

Enfin, dans certaines zones, une fois les éleveurs localisés, il n'a pas été évident d'identifier les bénéficiaires ciblés parmi les groupements. En effet, dans la mesure où les pasteurs ne disposent pas systématiquement de papiers d'identité, en l'absence de fiches remises aux bénéficiaires par les partenaires opérationnels du volet cash-transfer, les équipes devaient recourir aux chefs coutumiers pour identifier les personnes ciblées.

Ces difficultés peuvent expliquer que dans certains départements la part des bénéficiaires du cash touchés par le volet sanitaire soit limitée.

2. Réticence de certains éleveurs à faire traiter leurs animaux

Une autre difficulté a résidé dans la réticence de certains éleveurs à faire traiter leurs animaux, malgré la sensibilisation menée par les équipes.

Leur réticence est généralement due à une mauvaise connaissance des soins vétérinaires. Par exemple, certains éleveurs ne font pas la distinction entre les vaccins et les traitements. Par conséquent, dans la mesure où la plupart des animaux venaient d'être vaccinés dans le cadre de la campagne de vaccination obligatoire contre la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) et la peste des petits ruminants (PPR), organisée par le MAG/EL, les éleveurs ne voyaient plus l'intérêt de faire traiter leurs animaux. De plus, certains pasteurs refusaient que plusieurs traitements soient administrés à leurs animaux, considérant qu'un médicament devait suffire à les protéger.

La réticence de certains éleveurs était également due parfois à une mauvaise compréhension de l'objectif de l'intervention. En effet,

lors du passage des équipes, certains éleveurs étaient toujours en attente du troisième versement de cash dans le cadre du volet cash-transfert du projet. Par conséquent, dans la mesure où les équipes appartenaient au même projet, les éleveurs attendaient d'elles qu'elles leur versent le solde de l'argent et n'étaient pas intéressés par les traitements qui leur étaient proposés.

Cette réticence explique en partie que les taux de traitement n'aient pas été homogènes selon les zones d'intervention.

3. Délais d'intervention trop courts

Enfin, les équipes opérationnelles ont eu des difficultés à atteindre leurs objectifs dans les délais impartis.

Dans chaque département, les équipes devaient toucher 750 ménages bénéficiaires, soit 5.250 UBT, sauf dans les départements de Tchintabaraden, Tchirozérine et Tanout, où les objectifs étaient de 1.500 ménages bénéficiaires et 10.500 UBT. Pour y parvenir, un délai de deux semaines leur était imparti.

Dans les zones, où des SVPP étaient en place et où les AE avaient une bonne connaissance des éleveurs et du terrain, ce délai était suffisant. Toutefois, ailleurs, compte tenu de la difficulté de retrouver les éleveurs et de la dispersion des sites, ce délai était trop court. C'est pourquoi, VSF-B a été contrainte d'accorder un délai supplémentaire aux équipes opérationnelles dans plusieurs départements.

Le respect des délais dans certaines zones a également été compliqué par le manque d'infrastructures d'élevage. En effet, faute de parcs de contention, les agents opérationnels devaient

immobiliser chaque animal avec l'aide des éleveurs, ce qui était non seulement dangereux, mais prenait aussi beaucoup de temps compte tenu de l'effectif à traiter. Sur certains sites, les équipes ont même été contraintes de renoncer aux traitements de certains animaux.

En outre, dans leur volonté d'atteindre leurs objectifs dans les délais, souvent les prestataires ont réduit le temps consacré à l'information et à la sensibilisation des éleveurs, ce qui n'a pas facilité l'adhésion des bénéficiaires réticents à l'opération.

Enfin, la demande de soins vétérinaires fût importante dans certaines zones mais les délais impartis n'ont pas permis de traiter toutes les UBT potentielles disponibles.

C. Facteurs de succès

Les difficultés rencontrées sur le terrain ont été partiellement compensées par la stratégie partenariale, le suivi étroit et la qualité des équipes.

1. Approche participative

VSF-B a adopté une approche participative, à tous les stades de l'intervention, de façon à faciliter la coordination entre acteurs et donc l'atteinte des objectifs.

Tout d'abord, dès la phase préparatoire du projet, VSF-B a travaillé en collaboration étroite avec les autorités en charge de l'élevage, pour déterminer la stratégie de mise en oeuvre du volet sanitaire. Ainsi, pour éviter les chevauchements d'actions, VSF-B a abandonné toutes les vaccinations qui sont prise en charge par la DGSV dans le cadre de la campagne 2010-2011.

De plus, afin de ne pas affaiblir les prestataires privés installés, VSF-B, en concertation avec les STD, a décidé que les agents vétérinaires publics interviendraient uniquement dans les zones non couvertes par des acteurs privés.

Puis, au stade de l'information et de la sensibilisation des bénéficiaires, éleveurs, associations d'éleveurs, autorités coutumières et administratives ont participé aux ateliers. Les chefs coutumiers ont notamment été d'une grande aide pour les équipes opérationnelles. Ils leur ont permis de localiser certains bénéficiaires. Ils ont également sensibilisé leurs groupements à l'utilité des soins vétérinaires, permettant de lever la réticence de certains éleveurs à faire traiter leurs animaux.

Enfin, pendant la phase de traitement des animaux, les acteurs privés et publics ont travaillé ensemble, démontrant ainsi la complémentarité de ces deux secteurs. Les STD sont intervenus dans les zones où les vétérinaires privés n'étaient pas présents, de façon à garantir la couverture des soins pour tous les éleveurs. Parallèlement, les vétérinaires privés, en assurant les soins dans leurs zones, ont permis aux STD de dégager plus de temps et de moyens pour la campagne de vaccination obligatoire. En outre, les STD tout comme les vétérinaires privés ont bénéficié de l'appui des éleveurs, qui en l'absence d'infrastructures adaptées, ont aidé à contenir les animaux lors de l'administration des traitements.

2. Suivi et supervision

Une autre force du projet a résidé dans le suivi étroit et participatif de l'opération.

Au-delà des outils de suivi utilisés, des superviseurs ont été chargés de veiller au bon déroulement des opérations dans

chaque département. Dans les zones de projets de VSF-B, la supervision était assurée par des employés de l'organisation. Ailleurs, les superviseurs étaient des prestataires qualifiés, docteurs vétérinaires ou ingénieurs zootechniciens. Ils sont restés dans les zones durant toute la durée de l'intervention. Ils devaient notamment s'assurer du respect des règles de l'art définies par la déontologie vétérinaire, de la qualité des produits, de la bonne utilisation des outils de suivi et de l'atteinte des objectifs en termes de nombre d'UBT traitées. Chaque superviseur a remis un rapport à l'issue de sa mission.

Par ailleurs, le niveau central au nom du dispositif national ainsi que le CRC ont assuré leur rôle régalien de contrôle, à travers des missions de supervision effectuées sur les sites d'intervention.

La CCA a également contractualisé avec le CESAF, un bureau d'études, pour mener des missions de suivi.

Cette supervision a permis de veiller à la bonne mise en oeuvre du volet sanitaire du projet et d'avoir une bonne connaissance de la situation sur le terrain.

Cette supervision a été particulièrement appréciée des équipes opérationnelles, qui ont pu faire remonter leurs difficultés et bénéficier des conseils en temps réel des superviseurs présents sur le terrain.

3. Qualité des équipes

Une bonne supervision n'aurait cependant pas suffi à atteindre les objectifs, sans des équipes opérationnelles de qualité. Tout d'abord, les chefs d'équipe, privés ou publics, étaient des

professionnels vétérinaires. Ils étaient donc qualifiés et compétents pour encadrer ce type d'opération. Avant le démarrage de l'intervention, ils ont notamment formé et recyclé leurs équipes aux objectifs et à la stratégie du projet, à l'identification des bénéficiaires, à la communication et à l'utilisation des produits et des outils de suivi.

Par ailleurs, le recours aux auxiliaires d'élevage dans les zones où des services vétérinaires privés de proximité (SVPP) étaient installés s'est avéré particulièrement efficace. Leur bonne connaissance du terrain et des éleveurs a été très utile, afin de repérer les bénéficiaires et de convaincre les plus réticents de faire traiter leurs animaux. De plus, grâce à leur formation et leur expérience, ils disposaient des compétences nécessaires pour diagnostiquer les maladies ordinaires et administrer les traitements aux animaux.

Le recours aux SVPP peut donc être retenu comme une recommandation pour ce type d'intervention.

V. LECONS APPRISSES ET RECOMMANDATIONS



Au terme de ce bilan du volet sanitaire du PSAPS, diverses leçons et recommandations peuvent être tirées de cette opération.

Des améliorations peuvent notamment être apportées au niveau des relations partenariales, de la planification opérationnelle et de la stratégie de mise en oeuvre.

A. Pour les relations partenariales

- **Recommandation n°1** : Pour éviter les difficultés de repérage des bénéficiaires sur le terrain, il serait pertinent d'impliquer les prestataires en charge du traitement des animaux dès la phase de ciblage, afin de prendre en compte leur connaissance du terrain et des éleveurs.

- **Recommandation n°2** : Afin de faciliter l'adhésion des pasteurs aux différentes actions dont ils sont bénéficiaires (cash-transfer, vaccination et traitement des animaux), il serait souhaitable que les acteurs se coordonnent pour agir simultanément. Ainsi, les éleveurs comprendraient qu'il s'agit d'actions distinctes, mais complémentaires et cohérentes.
- **Recommandation n°3** : Comme le projet l'a démontré, l'approche participative doit être privilégiée, afin d'anticiper et d'atténuer les difficultés sur le terrain et d'assurer une bonne collaboration entre acteurs.

B. Pour la planification opérationnelle

- **Recommandation n°4** : Afin de faire profiter l'opération à un maximum de bénéficiaires, il importe de veiller à ce que le calendrier de l'opération coïncide avec le calendrier des éleveurs, de façon à ce que les équipes interviennent avant leur départ en transhumance.
- **Recommandation n°5** : Pour ce type d'opération en milieu pastoral, il faut tenir compte de l'éloignement des sites, de leur difficulté d'accès et du nombre d'animaux à traiter dans la détermination des délais d'intervention.
- **Recommandation n°6** : Dans la mesure où les animaux ne présentent pas les mêmes maladies dans l'ensemble des zones d'intervention, il serait pertinent de réaliser un diagnostic des contextes avant d'intervenir, afin d'établir un programme de prophylaxie adapté à chaque région.

C. Pour la stratégie de mise en œuvre

- **Recommandation n°7** : Afin de lever les réticences de certains éleveurs à faire traiter leurs animaux, un accent particulier devrait être mis sur la sensibilisation des éleveurs avant le démarrage de ce type d'intervention.
- **Recommandation n°8** : Pour les interventions vétérinaires, le recours aux services vétérinaires privés de proximité dans les zones où ils sont installés devrait être systématisé, afin de les renforcer et de bénéficier de leur connaissance du terrain et des éleveurs.
- **Recommandation n°9** : Les moyens matériels devraient être adaptés aux spécificités des contextes d'intervention. Par exemple, des parcs de contention fixes ou mobiles devraient être construits préalablement à ce type d'intervention. Par ailleurs, le budget prévisionnel devrait prévoir les besoins logistiques pour le déplacement des superviseurs et les besoins relatifs à la sécurité dans les zones instables.



VI. CONCLUSION ET PERSPECTIVES



Dans le discours introductif à l'atelier bilan du volet sécurisation sanitaire du cheptel du Projet de sécurité alimentaire des pasteurs sinistrés, le Ministère de l'Élevage a souligné l'importance d'instaurer une dynamique de complémentarité entre les acteurs privés, publics et associatifs. L'intensité des débats entre les vétérinaires privés, les ONG et associations et les services techniques déconcentrés de l'élevage a en effet confirmé la nécessité d'une réflexion commune et surtout de sa poursuite.

En effet, si des recommandations intéressantes ont été formulées, il reste à inscrire les soins vétérinaires dans une approche globale de l'aide d'urgence à l'élevage. Comme l'indique le LEGS¹,

¹ Livestock Emergency Guidelines and Standard ou Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage

« A eux seuls, les soins vétérinaires ne garantiront pas la survie et la productivité du bétail en situation de catastrophe. [...] Par conséquent, les soins vétérinaires devraient être intégrés aux autres types d'aide au bétail. »

En ce sens, les partenaires réunis ont débattu des actions d'urgence à mener en cas de crise pour venir en aide aux populations pastorales. Ils ont ainsi identifié différents types d'actions, parfois déjà mises en oeuvre ou à expérimenter au Niger (Cf. Annexe). Cependant, pour que ces actions puissent être réalisées, il importe que les bailleurs acceptent de les financer. Or, comme cette opération l'a démontré, il est toujours plus difficile de lever des fonds pour des actions en faveur de l'élevage que pour des actions de l'agriculture.

Aussi, afin de se donner les moyens d'accomplir leur mission, les acteurs de l'élevage doivent se résoudre à évaluer systématiquement l'impact de leurs actions, à commencer par le PSAPS, afin de démontrer leur réelle utilité pour les populations. Par ailleurs, il importe que ces mêmes acteurs connaissent, partagent et appliquent les normes et d'aide d'urgence à l'élevage, internationalement reconnues, telles qu'elles sont définies dans le LEGS.

Annexe : Tableau synoptique des actions d'aide d'urgence à l'élevage

Question : En cas de crise, quelles actions peuvent être mises en oeuvre pour venir en aide aux populations pastorales ?

	Avant la crise	Pendant la crise	Après la crise
Crise à développement lent (sécheresse, déficits céréalier et fourrager)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des populations - Déstockage commercial - Renforcement des prérogatives du dispositif d'évaluation et d'appréciation de l'impact des crises 	<ul style="list-style-type: none"> - Apport d'intrants - Traitement préventif et curatif des animaux - Distribution gratuite de céréales - Cash-transfer - Transport des animaux vers des zones favorables - Transport d'eau vers les zones de pâturage - Déstockage par abattage - Assainissement des aires de pâturage (enfouissement des cadavres et désinfection des eaux) 	<ul style="list-style-type: none"> - Cash-transfer - Distribution gratuite de céréales - Traitement préventif et curatif des animaux
Crise à développement rapide (inondations, feux de brousse)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des populations - Renforcement des prérogatives du dispositif d'évaluation et d'appréciation de l'impact des crises - Elaboration de bandes pare-feux 	<ul style="list-style-type: none"> - Apport d'intrants - Distribution gratuite de céréales - Cash-transfer - Traitement et vaccination du cheptel - Réhabilitation et construction de puits - Assainissement des aires de pâturage et des points d'eau - Reconstitution du cheptel - Elaboration de bandes pare-feux 	<ul style="list-style-type: none"> - Apport d'intrants - Cash-transfer - Distribution gratuite de céréales - Traitement et vaccination du cheptel

